



2019-2024



VILLE DE
GENAPPE

**DÉCLARATION
DE POLITIQUE
GÉNÉRALE**

Gérard Couronné
Bourgmestre

Table des matières

Table des matières	2
Une approche cohérente	4
Axe 1 : Gouvernance	7
1.1.1 Commission « Budget, Finances et Infrastructures »	7
1.1.3 Commission « Circulation »	8
1.1.4 Commission « Sports ».....	8
1.2.1 Commission communale mixte : environnement, cadre de vie, chemins et sentiers, érosion et cours-d' eau.....	8
1.2.2 Commission communale mixte : agriculture	9
1.2.3 Commission communale mixte : seniors, santé et bien-être.....	9
1.3.1 Commission Consultative Communale de l'Aménagement du territoire et de la Mobilité (CCATM)	10
1.3.2 Commission Locale de Développement Rural (CLDR).....	10
1.3.3 Commission communale de la Rénovation Urbaine.....	11
1.3.4 Commission d'accompagnement du Plan de Cohésion Sociale – PCS	11
1.3.5 Commission Communale de l'Accueil - CCA - Accueil Temps Libre – ATL.....	11
Axe 2 : Commune nature	12
2.1. Poursuivre la reconversion du site de la sucrerie et son intégration dans la ville	12
2.2. Poursuivre l'aménagement et la rénovation de la ville.....	12
2.3. Aménager nos villages.....	13
2.4. Préserver un environnement de qualité	14
2.5. En matière de gestion de l'eau	14
2.6. Préserver le caractère rural de la commune	15
2.7. Préserver une commune « Nature », ouverte au tourisme	15
2.8. Créer des emplois et de l'activité économique	16
2.9. Développer un plan logement	16
2.10. Soutenir une agriculture familiale, raisonnée, diversifiée et écoresponsable	17
2.11. Poursuivre le Plan Communal de Développement rural (PCDR-Agenda 21)	18
Axe 3 : Vivre ensemble	19
3.1. Petite enfance.....	19
3.2. L'école.....	19
3.3. La jeunesse	20

3.4. Les seniors	21
3.5. La politique sociale.....	22
3.6. La cohésion sociale	24
3.7. Le sport.....	25
3.8. Fédérer les initiatives culturelles.....	26
Axe 4 : Cadre de vie	28
Axe 5 : Assurer la sécurité par la prévention, la répression et la sécurisation générale.....	30
Axe 6 : Développer le Plan Energie Climat.....	32
Axe 7 : Poursuivre la politique de l'information et de la communication	36
Information – Participation.....	36
CONCLUSION	38

Une approche cohérente

Préambule

La Déclaration de Politique Générale (DGP) est un acte politique fondamental qui jette les bases du travail qui sera fait dans les 6 prochaines années dans les différents secteurs d'activité de la vie communale.

L'exercice est capital : gouverner, c'est prévoir et gouverner, c'est également être transparent sur ses intentions, ses buts et les moyens mis à la disposition des projets. Cependant cet exercice est loin d'être facile car il faut allier planification, préparation mais aussi adaptation aux changements législatifs ou sociétaux et souplesse dans la réponse aux opportunités qui ne manqueront pas de se présenter à nous.

Cette année, l'exercice est également une préparation, comme une introduction à un Plan Stratégique Transversal (PST) que le Collège présentera au Conseil dans les prochains mois.

Ce PST reprendra les axes stratégiques du programme politique porté par le Collège communal, les traduira en objectifs opérationnels puis en actions et en moyens d'actions. Il nous permettra de mieux programmer notre politique locale en développant une culture de la planification et de l'évaluation et de créer un outil commun au Collège communal et à l'administration.

Cette démarche stratégique nous aidera à améliorer notre engagement vers encore plus de transparence vis-à-vis de la population et de l'administration et à intégrer davantage l'administration dans la stratégie portée pendant les 6 prochaines années.

L'exercice de présenter les axes stratégiques du programme politique va également nous permettre de mettre en avant l'indispensable transversalité qui va se dégager de nos différents projets : tout est dans tout. Cela nous impose de faire des liens entre les matières, entre les services et entre les différentes compétences scabinales. Les problématiques d'aménagement du territoire et de mobilité ne se conçoivent pas l'une sans l'autre. Les questions de santé sont à appréhender avec l'environnement, l'alimentation, l'activité physique et sportive, Les politiques de réduction des émissions de gaz à effet de serre passeront par des actions portant sur les bâtiments, sur les transports, sur la mobilité, ...

Le programme politique présenté dans cette déclaration de politique générale engage la responsabilité du Collège qui le présente bien sûr, mais il cherchera aussi à impliquer les citoyens et l'ensemble des mandataires dans une participation active et engagée. Ces politiques se traduiront dans des actions portées par l'administration communale bien sûr, mais elles ne se feront pas sans l'avis, l'implication, l'engagement des citoyens qui seront appelés à prendre une part active dans l'accomplissement de nombreux points du programme. Cette participation pourra prendre forme dans les commissions mixtes, dans les commissions thématiques autour de l'aménagement du territoire, du développement rural, de

l'agriculture, ... dans les consultations citoyennes, mais aussi au travers de nouvelles formes de participation qui pourront être dotées d'un budget participatif.

La planification n'est pas une nouveauté à Genappe. Pour rappel, Genappe s'est inscrite depuis des années dans un mode de développement à long terme qui concilie le développement économique, l'épanouissement social et culturel et la protection de l'environnement. Ce mode de développement s'appuie sur des principes fondamentaux : participation, bonne gouvernance, approche globale et transversale, solidarité et principe de précaution. Voilà pourquoi, depuis déjà plusieurs années, nous sommes engagés dans une démarche de planification stratégique : plan communal de développement rural, plan de cohésion sociale, plan quinquennal de développement de la lecture, plan de mobilité, plan d'ancrage local, plan Maya, programme de rénovation urbaine, plan d'actions d'énergie durable, et maintenant plan de pilotage dans nos écoles communales.

La planification s'est même ouverte vers l'extérieur de nos frontières communales puisque nous sommes engagés dans un programme de développement avec les communes de Villers-la-Ville et des Bons-Villers au travers du Groupe d'action local (GAL) « Pays des 4 Bras » dont on retrouve les différents projets dans les pages qui suivent.

Cette déclaration de politique générale et le PST qui suivra seront bien sûr la synthèse de ces différents plans.

La démarche ainsi décrite, les objectifs et les projets peuvent prendre place dans la Déclaration de Politique Générale 2019-2024. Il restera bien évidemment à mettre en place les objectifs stratégiques, les indicateurs et les moyens de financement qui légalement sont débattus annuellement au travers des budgets ordinaires et extraordinaires. Voilà une limite que le code de la démocratie nous impose. La logique du PST nous invite à dépasser ce cadre légal et implique naturellement une approche budgétaire pluriannuelle ainsi que la mise en place d'indicateurs soumis à l'évaluation pluriannuelle. Le financement des projets qui se retrouveront dans le PST qui sera issu de cette déclaration de politique générale, relèveront du budget ordinaire ou extraordinaire avec les contraintes qui y sont liées : un budget ordinaire de l'ordre de 18 millions d'euros qui doit être équilibré par les recettes prévues sur l'exercice, dont les recettes issues de la fiscalité et celles issues du Fonds des communes. Le budget extraordinaire quant à lui doit prévoir l'ensemble de nos investissements, ceux relatifs à des projets stratégiques comme ceux qui permettent l'entretien de notre patrimoine et le renouvellement de notre matériel d'exploitation. Ce budget extraordinaire doit être financé par fonds propres, subsides ou emprunts, sachant que notre capacité d'emprunt est limitée par la balise fixée par la Région Wallonne.

Cette déclaration, rédigée dans cette optique, sera largement diffusée pour permettre aux citoyens de donner un avis, un commentaire ou réaliser des suggestions.

La déclaration de politique générale s'articule autour des axes stratégiques déclinés comme suit :

Axe I: Gouvernance

Axe II : Une commune nature

Axe III : Vivre ensemble

Axe IV : Cadre de vie

Axe V : Assurer la sécurité

Axe VI : Développer le plan énergie-climat

Axe VII : Poursuivre la politique de l'information et de la communication

Axe 1 : Gouvernance

Le Collège et le Conseil communal sont les lieux de décision à la commune, mais ils ne doivent pas être isolés des habitants ! Les séances du Conseil communal sont publiques : tous les citoyens sont donc invités à y assister et peuvent trouver les dates sur le site internet de la Ville et les résumés dans le journal de Genappe et également sur le site.

Les conseillers sont invités à se former en début de législature et à participer aux travaux de différentes commissions pour préparer au mieux les séances du conseil communal.

Plusieurs commissions existent et doivent être renouvelées. Plusieurs sont mixtes, c'est-à-dire qu'elles proposent aux citoyens et aux conseillers communaux de travailler ensemble: la commission de l'agriculture ; la CCA (commission communale de l'accueil) qui s'occupe des activités extrascolaires, la CCATM qui s'occupe d'aménagement du territoire et de mobilité, la CLDR (commission locale de développement rural) qui poursuit des actions pour le développement de la commune en sont de bons exemples.

D'autres commissions ou groupes de travail vont également voir le jour pendant cette législature. Ils auront pour objectif de proposer des actions pour améliorer notre environnement, réduire nos émissions de CO₂, réduire nos déchets, mettre en place une transition énergétique et une transition écologique. Il s'agira également de commissions mixtes, afin de permettre aux citoyens de s'engager aux côtés des conseillers communaux dans ces commissions et groupes de travail, de participer pleinement à la transition.

La participation à ces commissions et groupes de travail pourra être valorisée par des réalisations concrètes puisque pour la première fois, nous avons inscrit des budgets participatifs à notre budget communal. Ce sont des montants qui peuvent être affectés à des projets décidés par des commissions ou comités de quartier, permettant réellement aux citoyens de se rapprocher des décisions communales.

1.1 Commissions pures

1.1.1 Commission « Budget, Finances et Infrastructures »

Cette commission ou groupe technique se réunira dans l'intervalle des conseils communaux dont l'ordre du jour sera composé des projets de budget, des modifications budgétaires et des comptes communaux et des projets liés aux infrastructures. L'objectif de ce groupe technique est d'améliorer la transparence de la gestion des finances et de la compréhension des budgets et des comptes, et de répondre aux questions précises sur les éléments figurant dans les documents légaux dans le domaine des finances. Le Bourgmestre ou l'échevin ayant en charge les finances et les grades légaux siègent de manière permanente dans la commission,

composée selon le règlement d'ordre intérieur (ROI) du conseil communal. Le débat politique sur les choix d'investissements et les options financières est réservé au conseil communal en sa séance plénière.

1.1.2 Commission « Affaires générales »

✓ Cette commission se réunira également dans l'intervalle des conseils communaux et permettra aux groupes politiques de recevoir une information privilégiée sur tous les dossiers inscrits aux réunions du conseil communal ainsi qu'une réponse aux questions précises sur les éléments figurant dans les documents légaux et dans les dossiers proposés. Les présentations des intercommunales et autres organismes para locaux auxquels la Ville est associée se fera en commission de manière à permettre une information précise.

1.1.3 Commission « Circulation »

La Commission de circulation a pour mission de remettre un avis sur les demandes en matière de circulation et de mobilité. Il s'agit d'une commission communale pure élargie aux personnes ressources dans ce domaine.

1.1.4 Commission « Sports »

✓ C'est une commission communale pure qui a pour objet :

- d'encadrer les relations avec les clubs sportifs de l'entité.
- d'attribuer les mérites sportifs.
- d'organiser les événements sportifs proposés par la Ville.

1.2. Commissions mixtes

1.2.1 Commission communale mixte : environnement, cadre de vie, chemins et sentiers, érosion et cours-d' eau

Cette Commission vise à mettre en évidence la problématique des chemins et sentiers de manière générale afin de créer un outil de mise à jour de leur statut (modifications, déplacements, suppression...) et des priorités qui doivent être accordées pour leur maintien et leur entretien.

Mais aussi à:

- étudier et proposer des solutions aux problèmes d'érosion de terres cultivées rencontrés sur le territoire de Genappe et ce, en collaboration avec le(s) riverain(s) directement concerné(s) par le problème et ainsi qu'avec le monde agricole.

- travailler en collaboration avec le Contrat de Rivière Dyle-Gette et affluents et participer à ses missions.
- suivre le travail du groupe de travail sur les eaux usées.

1.2.2 Commission communale mixte : agriculture

Cette Commission a pour mission d'harmoniser les contacts entre la Ville et les agriculteurs. Elle allie le travail en réunions et les visites sur le terrain, à la découverte de pratiques culturelles, dans l'entité ou ailleurs.

Elle se fixe comme objectifs :

- de servir de relais entre le monde des agriculteurs et les autorités communales.
- de faire connaître les avis, demandes et aspirations des agriculteurs, des autorités communales et des citoyens.
- d'informer sur les nouvelles législations.
- d'impliquer les agriculteurs dans la rédaction d'une charte de bonne entente entre les agriculteurs et les citoyens.
- d'accompagner les agriculteurs dans une transition, une agriculture raisonnée et des circuits courts.
- de sensibiliser les agriculteurs à un usage parcimonieux des pesticides dans le respect de la législation et des besoins de santé publique, particulièrement à proximité des lieux d'accueil de publics sensibles.
- de déterminer les priorités dans l'entretien des voiries agricoles.

1.2.3 Commission communale mixte : seniors, santé et bien-être

La Commission a pour mission notamment :

- d'examiner la situation des Seniors sous toutes les formes tant au point de vue moral que matériel.
- de suggérer de favoriser et d'appuyer toute initiative visant une véritable promotion de la personne âgée.
- de faire connaître les désirs, les aspirations, les droits des seniors.
- de faire prendre conscience aux seniors eux-mêmes qu'étant donné leur expérience et leur disponibilité, ils ont un rôle à jouer dans la commune et de susciter leur

participation à tous les niveaux, tant politique que social et culturel, et ce, pour le mieux-être de tous.

- Envisager et communiquer sur les défis qui se posent dans le maintien de notre bien-être et de notre santé.

1.2.4. Commission communale mixte énergie-climat

Cette Commission est prévue pour accompagner la mise en œuvre de Plan climat, la commission énergie-climat sera composée de représentants du conseil communal, des services techniques, mais aussi de citoyens volontaires pour s'impliquer dans les actions reprises au plan climat. Elle pourra se subdiviser en groupes de travail selon les actions à entreprendre.

1.3 Commissions issues de législations spécifiques

1.3.1 Commission Consultative Communale de l'Aménagement du territoire et de la Mobilité (CCATM)

La CCATM intervient par voie d'avis au cours de la procédure d'élaboration de plusieurs documents d'urbanisme tels que le schéma de développement local (ex-schéma de structure communal), les schémas d'orientation locaux (ex-plans particuliers d'aménagement), les permis d'urbanisation, l'examen des demandes de permis d'urbanisme, les plans et projets liés à la mobilité, projets soumis par le Collège communal, selon les règles prévues dans le CODT ou sur initiative du Collège.

La commission est composée d'un président, de 12 membres effectifs (9 citoyens et 3 représentants du conseil) et de membres suppléants. Les citoyens qui composent cette commission sont issus des différents villages de l'entité, représentent des intérêts et des compétences différents.

1.3.2 Commission Locale de Développement Rural (CLDR)

La Commission locale de développement rural est un organe participatif constitué pour toute la durée de l'opération de développement rural (ODR).

Elle est représentative de la population, composée d'habitants de la commune qui souhaitent s'investir dans l'ODR. Elle se compose de 40 membres maximum. Parmi ces membres, un quart peut être désigné au sein du Conseil Communal, les autres membres représentant les différents villages, les différentes classes d'âge et les différents milieux socio-économiques. Elle peut également se réunir par groupes de travail selon les projets en cours.

Elle a plusieurs missions :

- servir de relais entre la population et les autorités communales, diffuser l'information qui concerne l'ODR.
- assurer le suivi de la consultation de la population.
- mettre en place des groupes de travail chargés d'approfondir une problématique, de proposer des solutions à un problème, de suivre des projets (NB : ces groupes sont ouverts à toutes personnes intéressées non-membres de la CLDR).
- proposer une programmation des projets à introduire en conventions, accompagner l'exécution des projets et actions, en assurer le suivi.
- dresser un rapport annuel de ses activités.

1.3.3 Commission communale de la Rénovation Urbaine

Cette Commission a pour objectif d'assurer le suivi de la Rénovation urbaine dans le Centre de Genappe. Elle sera particulièrement sollicitée cette législature puisqu'elle devra suivre l'étude en cours pour renouveler notre opération de rénovation urbaine et bien sûr suivre le dossier de revitalisation de l'îlot Mintens.

Elle se compose de 6 représentants du conseil communal, du président du CPAS, d'un représentant de la CCATM, du cercle d'histoire, de l'association des commerçants et de 6 représentants des citoyens qui résident dans le périmètre de centre.

1.3.4 Commission d'accompagnement du Plan de Cohésion Sociale – PCS

Cette commission veillera à la coordination, la cohérence, l'articulation, la promotion et l'évaluation des actions menées dans le cadre du plan.

Elle est composée de représentants de la Ville et des partenaires avec lequel le PCS travaille : le CPAS, le Centre culturel, l'AMO Tempo, les Ateliers des Léz'arts, la Maison des jeunes, ... ainsi que les bénéficiaires de subsides dans le cadre de la cohésion sociale.

Le PCS devra présenter un nouveau plan pour les années 2020 à 2025. La commission sera renouvelée pour suivre le diagnostic et le nouveau plan.

1.3.5 Commission Communale de l'Accueil - CCA - Accueil Temps Libre – ATL

La commission est composée de représentants de la Ville, des écoles, des parents, de l'ONE et de différents opérateurs d'accueil.

L'objectif de cette commission est la coordination de l'accueil des enfants âgés de 2,5 à 12 ans durant leur temps libre et le soutien de l'accueil extrascolaire.

Axe 2 : Commune nature

Offrir les services d'une ville à la campagne

La préservation de l'identité de chacun de nos villages demeure notre priorité pour les prochaines années. Celle-ci impose une urbanisation harmonieuse, respectueuse de notre environnement et s'accompagne de la création d'espaces de convivialité.

Par ailleurs, la poursuite de la revitalisation de notre centre-ville doit quant à elle être complétée par la création de nouveaux services en vue de répondre aux besoins des familles de notre entité, mais aussi des ménages qui s'installeront prochainement sur le site de l'ancienne sucrerie, véritable aubaine pour la redynamisation du cœur de notre commune.

Nos objectifs

2.1. Poursuivre la reconversion du site de la sucrerie et son intégration dans la ville

La réalisation du projet I-Dyle en face de l'ancienne sucrerie représente un véritable atout pour la redynamisation du centre de Genappe. À côté des anciens bassins de décantation, la réserve naturelle (77ha) constitue un site ornithologique majeur en Brabant wallon. La reconversion du site industriel proprement dit s'oriente vers une zone PME et une zone communautaire destinée à accueillir notamment des établissements d'enseignement secondaire ainsi qu'une structure d'accueil pour seniors.

Nous voulons :

- Encourager la mixité de l'habitat et développer l'offre de logements pour répondre aux besoins des familles (jeunes ménages, familles monoparentales, seniors).
- Favoriser l'implantation d'acteurs économiques tels qu'artisans, PME, TPE.
- Relier le cœur historique de Genappe au nouveau quartier par l'aménagement de l'actuelle Place de la Gare en une esplanade multifonctionnelle intégrant divers équipements publics.

2.2. Poursuivre l'aménagement et la rénovation de la ville

L'aménagement et la rénovation du centre-ville passe bien sûr par son projet le plus emblématique : la rénovation de la rue de Charleroi et de l'îlot formé par celle-ci et par la rue Mintens.

La Ville poursuit et intensifie ses acquisitions dans l'îlot dans l'objectif de se rendre maître du foncier pour s'engager avec un partenaire privé et entamer la revitalisation urbaine du

quartier. Après une large consultation et un travail créatif et réfléchi avec les riverains, le collège termine de dresser les contours du plan masse qui doit guider la sélection du partenaire privé. Les objectifs du plan masse sont maintenant connus : améliorer le bâti et la convivialité à la rue de Charleroi, améliorer le bâti en intérieur d'îlot, créer un lien entre la grand'place et le parc de la Dyle, créer un espace de convivialité en intérieur d'îlot, maintenir une offre de parking suffisante pour les riverains et les nouveaux habitants.

Cependant l'aménagement et la rénovation du centre-ville passent également par d'autres projets : des projets privés ambitieux qui permettent de densifier ou de rénover des quartiers (anciennes Galeries du meuble) tout en participant à notre objectif d'embellissement de notre commune.

Ces projets prennent tous place dans le périmètre de la rénovation urbaine. Nous déposerons un nouveau projet de rénovation urbaine pour conserver une vue d'ensemble dans un périmètre du centre élargi et l'appui des subsides régionaux à l'acquisition, la démolition ou la transformation.

2.3. Aménager nos villages

Pour notre territoire, nous voulons :

- Intégrer le Parc de la Dyle dans la revitalisation du centre de Genappe.
- Intensifier la rénovation urbaine, la revitalisation du centre de Genappe en tenant compte des propositions formulées lors des ateliers citoyens.
- Soutenir le développement de commerces de proximité.
- Rénover la Place de Bousval et y prévoir une salle polyvalente à côté de la salle Gossiaux.
- Créer une place dans le centre d'Houtain-le-Val.
- Construire une halle destinée à accueillir les producteurs locaux.
- Poursuivre les aménagements en vue d'éviter les coulées de boues et l'inondation de logements en partenariat avec les agriculteurs.
- Poursuivre la coopération avec Villers-la-Ville et Les Bons Villers par le biais du groupe d'action locale (GAL).

2.4. Préserver un environnement de qualité

Afin de préserver notre environnement et encourager la réduction des déchets, nous voulons :

- Mettre en place le système de poubelles à puce.
- Instaurer la collecte de déchets organiques.
- Construire un nouveau parc à conteneurs avec un système de quais facilitant l'accès.
- Etudier la faisabilité technique et financière d'enfouir les bulles à verres.
- Accroître l'entretien des espaces publics.
- Favoriser le raccordement individuel au réseau d'égouttage dans le respect du Plan Général d'Égouttage et d'Assainissement de nos cours d'eau.
- Généraliser des actions dans un objectif « zéro déchet » dans les écoles et les crèches.
- Poursuivre le « zéro phyto » dans l'entretien des espaces publics.
- Favoriser la biodiversité à travers divers aménagements dans les espaces publics.
- Encourager la création de potagers, le compostage et la création de poulaillers.
- Poursuivre la collaboration avec la Ressourcerie
- Progresser dans les niveaux du label « cimetière nature » obtenu pour les cimetières de Genappe, Ways et Glabais et obtenir le label pour les cimetières de Vieux-Genappe, Loupoigne, Bousval et Houtain-le-Val.
- Obtenir une fleur supplémentaire dans le label obtenu « Villes et villages fleuris ».
- Poursuivre la gestion des espaces publics dans le respect du plan Maya.

2.5. En matière de gestion de l'eau

- Gestion des cours d'eau (curages, ouvrages d'art) de troisième catégorie, en collaboration avec les gestionnaires provinciaux et régionaux pour l'ensemble des cours d'eau de notre territoire.
- Poursuivre la participation au « Contrat de rivière » initié par la Province du Brabant Wallon : gestion des points noirs, lutte contre les plantes invasives, lutte contre les abandons de déchets, propreté des cours d'eau.
- Mettre tout en œuvre pour terminer le programme d'épuration des eaux sur le territoire.

- Poursuivre la lutte contre les inondations et coulées de boue : poursuivre les zones d’immersion temporaire, dont celle de Vieux-Genappe.
- Surveiller et entretenir annuellement les ouvrages que nous avons mis en place aux différents coins de l’entité (fossés, fascines, ...).
- Poursuivre la participation à la plate-forme intercommunale de lutte contre les inondations.
- Poursuivre le dialogue avec les agriculteurs et l’information sur les mesures de prévention.
- Introduire un programme d’actions sur les cours d’eau pour une approche intégrée et sectorielle.

2.6. Préserver le caractère rural de la commune

Un des principaux atouts de la commune est son cadre composé d’un petit centre et de villages entourés de champs et de bois. Face au défi démographique et à la pression immobilière, la Ville souhaite plus que jamais préserver le caractère rural de la commune et sa dimension humaine. C’est pourquoi elle s’est dotée d’un schéma de développement communal (SDC) (ex-schéma de structure). Cet outil permet d’encadrer l’aménagement de notre territoire et indique avec précision nos options aux futurs bâtisseurs.

2.7. Préserver une commune « Nature », ouverte au tourisme

Un des grands acquis de la reconversion de la Sucrierie est la création d’un « poumon vert » à proximité du centre de Genappe avec la création du *Parc de la Dyle* en lien avec la réserve naturelle des anciens bassins de décantation. Il s’agit là d’un atout qui sera développé sur le plan du tourisme vert d’autant plus que ce « poumon vert » est traversé par le RAVel entre Nivelles et Bousval, sans oublier les nombreuses promenades existantes. Voilà une nouvelle zone d’attraction touristique qui peut allier ruralité, environnement et mobilité douce !

La mobilité douce comme facteur de développement du tourisme est encore renforcée par la présence des points nœuds sur tout le territoire et qui permettent de poursuivre de larges itinéraires cyclables.

Par le biais de notre participation au sein de la Maison du Tourisme du Brabant Wallon, nous renforçons également notre offre touristique d’hébergement ou de loisirs.

Par notre participation au GAL du Pays des 4 bras, nous voulons également permettre aux opérateurs touristiques de l’entité de bénéficier d’un soutien, d’une visibilité renforcée et d’événements qui dynamisent le territoire. Le projet de création d’un centre du visiteur porté par le GAL apportera une infrastructure d’accueil du touriste supplémentaire et permettra de mettre en valeur les atouts de notre région.

2.8. Créer des emplois et de l'activité économique

Notre participation au GAL Pays des 4 Bras doit également nous permettre de nous inclure dans un objectif d'économie circulaire et de création d'activités dans les domaines visés par le GAL : la promotion des produits locaux via leur diffusion par le biais de circuits courts, le développement de filières innovantes, via la mise sur pied d'activités de transformation, le démarrage d'un centre de formation liés aux métiers du terroir, la création de nouveaux espaces ruraux partagés.

L'accueil de nouvelles entreprises au sein de la zone dédiée à l'artisanat et aux PME dans la 2ème phase de rénovation de la Sucrerie permettra la création de nouveaux emplois et l'accueil d'artisans locaux à la recherche d'une implantation pour leurs activités.

2.9. Développer un plan logement

Ces perspectives d'ouverture de nouvelles zones destinées au logement doivent favoriser la création de nouveaux quartiers familiaux et intergénérationnels privilégiant un esprit convivial. En clair, il n'est pas question de créer des ghettos sociaux ni des lotissements impersonnels. Nous voulons mettre en place un plan logement qui facilite l'accès au logement pour tous et notamment l'accès à la propriété aux jeunes ménages habitant la commune par la mise en place de politiques telles que :

- La poursuite du plan bisannuel de logement en collaboration avec la société « Notre Maison » dans le cadre de l'ancrage communal du logement.
- La poursuite de la création de logements publics en collaboration avec l'Agence Immobilière Sociale (AIS) et la Régie Foncière provinciale du Brabant wallon.
- La création de logements à prix modérés.
- La division des logements pour des motivations familiales dans le respect du schéma de développement communal (SDC).
- Le soutien à la promotion immobilière collective et citoyenne.
- La poursuite de la politique de logements d'étape en concertation avec le CPAS.
- La promotion de la qualité de l'habitat et la promotion de logements adaptables aux personnes à mobilité réduite.
- L'encouragement à la création de nouveaux logements durables et intergénérationnels.
- La poursuite de la permanence « logement ».

Nous voulons soutenir le développement du parc de logements publics en collaboration avec les acteurs du logement public.

2.10. Soutenir une agriculture familiale, raisonnée, diversifiée et écoresponsable

A l'heure où le consommateur privilégie le circuit court, il est essentiel de soutenir nos agriculteurs, mais aussi d'encourager celles et ceux qui choisissent de s'orienter vers de nouvelles filières diversifiées.

Nous voulons :

- Développer le soutien aux agriculteurs et producteurs locaux à travers des actions spécifiques et ciblées notamment dans le cadre du GAL.
- Réaliser une carte des promenades balisées mentionnant la présence de fermes ou de producteurs locaux.
- Créer un logo « Made in Genappe » afin de promouvoir les produits issus ou fabriqués sur le territoire.
- Promouvoir les échanges entre les écoles, la population et les agriculteurs par des visites à la ferme, des ateliers « découvertes ».
- Augmenter l'actuel budget dédié à l'entretien des chemins agricoles et à l'élagage de leurs abords.
- Poursuivre les échanges constructifs avec nos agriculteurs (modes de culture, pulvérisations...).
- Soutenir l'organisation d'une foire agricole.
- Informer sur les nouvelles réglementations et les opportunités en termes de projet ou de subside dans le domaine de l'agriculture.
- Soutenir les projets du GAL en la matière.

Sensibles à la problématique de l'utilisation des produits phytosanitaires et de leur impact sur la qualité du cadre de vie et sur la santé, nous poursuivons l'accompagnement de nos agriculteurs dans une démarche de réduction des pesticides et de respect de la législation en vigueur.

Nous poursuivons également le travail d'élaboration d'un code de bonne conduite pour améliorer les relations entre les agriculteurs et les citoyens de nos villages impactés par les transports agricoles et les travaux aux champs. Notre souci est de favoriser les relations entre tous, dans une connaissance et un respect des contraintes de chacun, mais aussi un souci de préservation de la nature, du cadre de vie, de la ruralité et de la santé de tous.

2.11. Poursuivre le Plan Communal de Développement rural (PCDR-Agenda 21)

Les huit villages de Genappe méritent une attention particulière dans le cadre d'un développement rural. Dans ce cadre, nous avons entamé une opération de développement rural pour mettre en place un Plan Communal de Développement Rural (PCDR-Agenda 21). Dans cette démarche, la dimension participative des habitants est très importante puisque l'élaboration du Plan s'est faite en concertation avec les habitants des 8 villages de notre entité. Notre PCDR a été approuvé en 2017 et son objectif est de définir un certain nombre d'actions prioritaires à mettre en œuvre dans chaque village telles que la rénovation et la création d'habitat, l'aménagement ou la création d'espaces publics, de maisons de village...

La mise en œuvre de ce Plan est confiée à la Commission Locale de Développement Rural (CLDR), qui associe les représentants du conseil communal aux citoyens de notre commune. Elle concentre son travail à travers la constitution de groupes de travail thématiques liés à des fiches projets dont elle est chargée de suivre la mise en œuvre.

La première fiche-projet à faire l'objet d'une convention de subventionnement consiste en l'aménagement de la Place de Bousval. Nous mènerons ce projet à terme, en concertation avec la CLDR et les habitants de Bousval.

Nous poursuivrons la mise en œuvre des autres fiches-projets du PCDR, certaines grâce à des subsides, d'autres grâce au concours des services communaux et des citoyens volontaires.

2.12. Renouveler le Groupe d'Action Locale (GAL)

Le GAL Pays des 4 Bras a reçu un agrément et poursuit ses objectifs jusqu'en 2021. Que ce soit en matière économique, touristique, de mobilité ou de culture et citoyenneté, les projets menés par le GAL permettent d'amener des moyens et de développer des projets au bénéfice des 3 communes.

Nous soutiendrons le renouvellement du GAL dans le prochain appel à projets pour assurer une pérennité aux projets déjà engagés.

Axe 3 : Vivre ensemble

Genappe est une commune conviviale qui souhaite intégrer les habitants et les familles dans un milieu qui offre mixité sociale et qualité de vie. Notre objectif est de prendre en compte tous les âges et toutes les tranches de la population afin que chacun se sente bien dans son quartier, son village, sa commune. Nous voulons aussi soutenir les associations et les initiatives créatrices de liens sociaux et intergénérationnels.

3.1. Petite enfance

La petite enfance

Avec la récente ouverture de la crèche de Bousval (42 lits), la Ville de Genappe dispose de plus de 110 places au sein de ses structures, en y intégrant des lieux de co-accueil et les accueillantes à domicile. Des équipes dynamiques, professionnelles et de qualité encadrent nos enfants. Cette offre nous permet d'accueillir environ 170 enfants par an.

Nous voulons

- Augmenter la capacité d'accueil tout en préservant la qualité.
- Encourager les accueillantes à domicile (prime à l'installation) et la régularisation de leur statut.
- Mettre en place différents ateliers de parentalité.
- Créer une halte-garderie.
- Lutter contre la pauvreté infantile en développant des actions telles que « la journée pour garder le sourire » et le référent enfance.

3.2. L'école

« L'école au village » a toujours été privilégiée. Les équipes pédagogiques travaillent à l'épanouissement de nos enfants et à un enseignement de qualité. A titre d'exemple, le projet d'immersion linguistique à l'école de Baisy-Thy rencontre un réel succès au même titre que la pédagogie Freinet à l'Espace 2000 et le projet d'école numérique à Bousval, Loupoigne et Ways ainsi que le projet langues à Houtain-le-Val.

Nous voulons

- Accompagner nos écoles dans la mise en place du pacte d'excellence et d'un plan de pilotage dans chaque implantation.

- Encourager l'apprentissage des langues et la remédiation.
- Rénover et agrandir les structures scolaires existantes.
- Soutenir la création d'écoles secondaires.
- Promouvoir des cantines scolaires qui offrent une alimentation de qualité en portant une attention particulière aux circuits courts.
- Favoriser le sport à l'école via les clubs sportifs de l'entité ou l'Adeps.
- Créer une nouvelle salle de gymnastique à Loupoigne.
- Intégrer et favoriser l'utilisation des nouvelles technologies en classe et soutenir les écoles en projet numérique.
- Développer l'accueil extra-scolaire, soutenir les activités parascolaires.
- Former les équipes pédagogiques à l'accompagnement des enfants en trouble d'apprentissage.

Nous souhaitons faire face à l'augmentation de la population et particulièrement à l'arrivée de nouveaux habitants dans le cadre de la création de nouveaux quartiers.

Nous allons donc poursuivre les travaux d'agrandissement en cours et en démarrer de nouveaux.

Seront ainsi étendues, les implantations de Houtain-le-Val (2 nouvelles classes et une salle polyvalente), de l'Espace 2000 (création de 2 nouvelles classes), de Loupoigne (création de 2 nouvelles classes et une salle de gymnastique) et de Baisy-Thy.

Nous poursuivons les démarches pour pouvoir accueillir les deux écoles secondaires autorisées à s'implanter à Genappe : une antenne du Collège du Père Damien et l'école NESPA.

Afin de compléter et diversifier l'offre scolaire sur notre territoire, nous examinons la possibilité d'accueillir sur notre territoire dans les prochaines années une école fondamentale d'enseignement spécialisé.

3.3. La jeunesse

Différents investissements dans le secteur de la jeunesse ont été consentis de manière significative dans les équipements tels que les aires de jeux (Bousval, Glabais, Baisy-Thy, Genappe, ...), les locaux scouts et les équipements sportifs. Soulignons également la création, la reconnaissance et le financement de la Maison des jeunes, le Bug-1 en 2018.

Nous voulons

- Poursuivre l'installation d'aires de jeux dans nos villages (Ways, Noirhat, Houtain-le-Val).
- Soutenir le développement de la Maison des jeunes.
- Poursuivre des actions citoyennes pour nos adolescents, telle que « Été Solidaire ».
- Développer la plaine de vacances en y intégrant une section « ados » de 12 à 14 ans.
- Favoriser la prévention jeunesse par la collaboration avec l'asbl Tempo d'Aide en Milieu Ouvert.
- Continuer à soutenir nos mouvements de jeunesse par la rénovation des locaux et la création d'un nouveau local pour l'unité scout de Houtain-le-Val.
- Réaliser un skate Parc.

3.4. Les seniors

Nous voulons

- Créer une structure d'accueil et/ou une Maison de Repos et de Soins en collaboration avec les communes voisines, Les Bons villers, Villers-la-Ville et Court-Saint-Etienne.
- Poursuivre les activités de la Commission Seniors et proposer de nouveaux voyages et diverses découvertes...
- Encourager la pratique du sport chez nos seniors.
- Prévoir de nouvelles activités récréatives, culturelles et intergénérationnelles au sein des quartiers.
- Promouvoir l'initiation des seniors aux nouvelles technologies.
- Créer un Conseil consultatif des aînés.
- Installer un Repair café et prévoir un service de brico-dépannage.

Nous voulons également proposer un nouveau service aux seniors en matière d'accompagnement et de prévention : la distribution gratuite d'une boîte facilement identifiable à utiliser pour y ranger les documents importants à consulter par les prestataires de santé et éventuels services de secours : la liste des médicaments pris, le dosage, les personnes à contacter en cas d'urgence, les coordonnées du médecin traitant, ... Par convention, cette boîte se range au frigo et est donc à la disposition des services de secours ou médicaux qui se présenteraient au domicile des personnes.

3.5. La politique sociale

La déclaration de politique sociale et le programme stratégique transversal

Les modifications récentes dans le Code de la démocratie locale et de la décentralisation amènent, dans les deux mois suivant son installation, le conseil de l'action sociale à adopter une déclaration de politique sociale qui rassemble les intentions politiques (ainsi qu'un volet budgétaire) qu'il entend poursuivre et développer sur la durée de la législature. Cette déclaration de politique sociale est une impulsion pour construire un programme stratégique transversal, envisagé comme un outil de gouvernance pluriannuel qui reprend la stratégie développée par le conseil de l'action sociale pour atteindre les objectifs (opérationnels, projets, actions) qu'il se fixe pour une législature. Le rassemblement ou l'unification des services de support entre commune et CPAS ou entre plusieurs CPAS doivent également être inscrits dans le PST. Le PST repose sur une collaboration entre le conseil de l'action sociale et l'administration, tant en ce qui concerne son élaboration que son suivi. Le PST est adopté, par le conseil de l'action sociale, dans les 6 mois (9 mois pour le PST de la législature 2018-2024) qui suivent son installation. Le conseil peut déléguer la programmation stratégique au bureau permanent.

Les intentions politiques en matière de synergie avec la commune sont introduites dans la note de politique générale de la commune.

SYNERGIES commune-CPAS

Vu les liens fonctionnels, financiers et la tutelle, la Ville et le CPAS sont des entités certes proches mais également distinctes et disposant de la capacité juridique. Dans le double objectif de bonne gouvernance et de rationalisation des dépenses, les synergies ci-dessous seront développées.

a) Mise à disposition de personnel dans le cadre de l'insertion professionnelle

Depuis 2007, 47 personnes ont été mises à disposition de la Ville. Au terme du contrat « article 60 » 7 d'entre elles ont été engagées par la Ville à durée indéterminée et 6 à durée déterminée. La collaboration sur le terrain est fonctionnelle.

b) Appui du service Informatique communal par délégation

Le service informatique communal est désormais compétent pour le C.P.A.S. Une présence est programmée tous les vendredis sur site. Cette mise en commun permettra, à terme, de réaliser des économies d'échelle notamment par des achats groupés de matériel ou de hardware.

c) Marchés publics conjoints

Les marchés suivants sont déjà passés de façon conjointe. Ils seront renouvelés de façon conjointe également au bénéfice des deux institutions :

Services :

- Service Externe de Prévention et de Protection au Travail, contrôle des absences, étude préalable dans le cadre du 2^e pilier de pension, verdissage de la flotte.

Marchés stock :

- Sanitaire/plomberie.
- Peinture.
- Participation aux marchés organisés par le SPW, par la Province, par l'IPFBW,...

d) Actions sociales

Lutte contre la pauvreté infantile :

- Collaboration active entre l'assistant social Référent Enfance du C.P.A.S., les crèches communales et les directions des écoles.
- Participation active des écoles communales aux Tables rondes contre la pauvreté infantile et à la « Journée pour garder le sourire » organisées par le C.P.A.S.
- Accueil des enfants issus de familles suivies au C.P.A.S. aux plaines de vacances communales.

Été jeunes :

- la Ville et le C.P.A.S. collaborent pour l'engagement de 2 équipes de 7 jeunes ; une équipe aide les personnes âgées à entretenir leur jardin.

Seniors :

- La Ville et le C.P.A.S. ont piloté pendant plusieurs mois un important travail de réflexion et d'études quant à la faisabilité d'une maison de repos (et de soins) en partenariat avec les communes et C.P.A.S. de Court-Saint-Etienne, Villers-la-Ville et Les Bons Villers ; ce travail se poursuit.
- La Ville met gratuitement à disposition le local permettant d'accueillir les convives du « P'TIT RESTO » organisé par le C.P.A.S. L'assistante sociale du P.C.S. participe aux animations mensuelles.

Personnes handicapées :

- La Ville a confié au C.P.A.S. la mission d'accompagnement à l'introduction des demandes d'allocations (et documents divers) auprès de l'AVIQ, désormais traitées exclusivement électroniquement. Les demandeurs sont reçus sur

rendez-vous par l'assistante sociale du service d'aide aux familles et aux aînés (SAFA).

Inclusion par la culture :

- Les deux administrations coopèrent notamment à l'occasion de l'événement « GENAPPE PERD LA BOULE » organisé en période Noël/Nouvel An.

e) Formation du personnel

- « Contrôle interne » formation *in situ* destinée aux chefs de service des deux entités. Il en a résulté une réduction des coûts, un échange d'expérience et de bonnes pratiques, et, secondairement, une dynamique intéressante.
- « Retour d'absence » (idem).

Conclusion

Les synergies développées entre la Ville et le CPAS sont utiles et efficaces ; elles permettent de mieux rendre service aux citoyens tout en réduisant les coûts. Elles peuvent exister grâce à une bonne collaboration entre les deux entités, aux niveaux politique et administratif.

3.6. La cohésion sociale

La Ville s'est engagée depuis 2009 à mettre en œuvre un PLAN DE COHESION SOCIALE avec le soutien financier de la région wallonne (plan 2009-2013 et ensuite 2014-2019).

Le PCS répond aux 2 objectifs suivants :

1. soutenir le développement individuel
2. soutenir le développement collectif

Le prochain plan (2020-2025) est actuellement en préparation et ses objectifs prioritaires seront définis suivant des indicateurs établis par la région et un diagnostic effectué localement avec les associations, services et institutions concernés.

Le travail en réseau constitue une condition essentielle à la réussite du plan.

Il s'inscrit donc dans une démarche transversale, coordonnée et systématiquement évaluée, en parfaite adéquation avec l'élaboration du programme stratégique transversal (PST) et du développement durable.

Dans ce cadre, la cohésion sociale se vit comme un vrai processus participatif et pour le mettre en œuvre, la Ville soutient les partenariats, stimule la coresponsabilité, favorise l'autonomie et la participation des habitants.

Un réseau transversal se constituera réunissant les différents partenaires du plan : les institutions publiques, les associations, le secteur privé et à finalité sociale, et les citoyens.

Le partenaire privilégié du PCS sera le CPAS.

Une commission d'accompagnement veillera à la coordination, la cohérence, l'articulation, la promotion et l'évaluation des actions menées dans le cadre du plan.

Le PCS se décline en actions coordonnées visant à renforcer les droits fondamentaux :

- Droit au travail, à la formation, à l'apprentissage et à l'insertion sociale.
- Droit au logement, à l'énergie, à l'eau, à un environnement sain et un cadre de vie adapté.
- Droit à la santé.
- Droit à l'alimentation.
- Droit à l'épanouissement culturel, social, familial.
- Droit à la participation citoyenne et démocratique, aux technologies de l'information et de la communication.
- Droit à la mobilité.

Nous désirons soutenir et amplifier les actions et le soutien actuel aux associations dans les limites des moyens financiers qui nous seront accordés par la région wallonne.

Nous souhaitons poursuivre le travail entamé avec nos partenaires, dont le Centre Culturel, le CPAS, le CEC Les Léz'arts, la Maison des Jeunes, l'AMO Tempo, le CRIBW, la Plate-forme du volontariat, et différentes associations locales.

3.7. Le sport

La Ville soutient les initiatives sportives et les loisirs par la mise à disposition d'infrastructures et par les subsides.

Nous voulons :

- Maintenir la disponibilité des salles à un prix démocratique.
- continuer à soutenir les clubs sportifs.
- Créer une nouvelle infrastructure au stade Jean-Claude Flament, occupé par le football club de Genappe (nouveaux vestiaires et cafétéria). Ce club accueille environ 200 affiliés répartis dans 16 équipes. L'infrastructure répondra aux normes de la fédération belge du football et de l'organisme subsidiant, elle permettra l'accueil de simultanément de 4 équipes, des arbitres et locaux techniques requis dans le cadre des championnats

officiels, ainsi que d'une cafétéria pour accueillir les spectateurs des équipes locales et invitées.

- Créer une nouvelle infrastructure de hockey.
- Encourager la création d'un Paddle et de terrains de tennis.
- Promouvoir les nouveaux sports et soutenir de manière équilibrée les clubs sportifs de différentes disciplines.

3.8. Fédérer les initiatives culturelles

Nous souhaitons poursuivre les activités culturelles développées par l'Académie, la bibliothèque et le CEC Ateliers du Lez'Arts. La Ville a rénové l'ancien Hôtel de Ville pour créer un Pôle culturel qui accueille désormais le Centre Culturel et le Syndicat d'initiative. La Maison des jeunes y prendra également ses quartiers. Le folklore, le carnaval, les fêtes de village, les apéros sur Herbe permettent de développer une cohésion sociale dans nos quartiers et villages.

Nous voulons

- Poursuivre et investir dans le nouveau contrat programme du Centre Culturel, en s'impliquant dans son développement.
- Assurer la pérennité du CEC «Ateliers du Léz'Arts» et entamer la rénovation du bâtiment.
- Continuer le soutien aux activités dynamiques de l'académie.
- Soutenir les associations locales par des services et des subsides.
- Poursuivre le Projet « Vitrin » des créateurs dans le centre de Genappe.
- Favoriser une approche culturelle à l'école.
- Développer les animations autour de la lecture publique à la bibliothèque.
- Développer l'accueil et les initiatives des artistes locaux.
- Poursuivre les objectifs culturels du Groupe d'Action Local (GAL) : les jeunes et le patrimoine, la coopération citoyenne avec des acteurs locaux.
- Mettre à disposition du monde associatif et des acteurs culturels une salle de spectacle de 150 places au Monty que la Ville a négocié avec le TOF Théâtre en contrepartie d'une subvention publique de 400 000 euros.
- Mise en place du réseau d'information numérique (code QR) pour la mise en valeur du patrimoine artistique et historique.

3.9. Genappe, commune hospitalière

Signataires de la motion « commune hospitalière », et d'une charte sur l'égalité des chances, nous voulons :

- Sensibiliser la population sur les migrations et l'accueil de l'autre.
 - ✓ Sensibiliser les élèves et mouvements de jeunesse.
 - ✓ Sensibiliser les fonctionnaires des services communaux aux droits des étrangers, à la diversité et au respect de l'autre.
 - ✓ Soutenir les initiatives citoyennes d'accueil aux migrants et primo-arrivants.
 - ✓ Soutenir l'organisation de rencontres interculturelles.
- Améliorer l'accueil et le séjour des migrants dans le respect des droits humains.
 - ✓ Veiller au respect des procédures et des droits.
 - ✓ Donner une information de qualité.
- Se montrer solidaire des communes européennes confrontées à un accueil de nombreux migrants.

Axe 4 : Cadre de vie

Genappe et ses 8 villages sont traversés par plus de 420 km de routes et 150 km de chemins et sentiers. Le patrimoine communal comporte plus de 70 bâtiments. Assurer l'entretien, l'aménagement, la rénovation de ce patrimoine est un défi qui nécessite une organisation et une mobilisation importante au sein des services communaux.

1.3 La mobilité

Le plan communal de mobilité, adopté en 2016, doit poursuivre ses travaux et prendre les mesures concrètes nécessaires pour continuer à garantir les déplacements et la sécurité de tous nos concitoyens. Nous voulons également favoriser l'usage de véhicules et de vélos électriques par l'installation de bornes de recharge.

Nous voulons :

- Développer la mobilité douce en reliant entre eux les réseaux existants (Ravel, Pré-ravel, chemins ...), en les intégrant dans le réseau cycliste « point nœud ».
- Poursuivre l'octroi des primes à l'achat de vélos électriques.
- Soutenir un projet de navette à la demande en collaboration avec l'ASBL « Coup de Pouce ».
- Prévoir pour tous les aménagements de voirie, une approche partagée aux modes doux par l'aménagement et la rénovation des pistes cyclables.
- Prévoir des abris pour vélos dans les villages, près de lieux de services et des transports en commun.
- Harmoniser l'offre et la coordination entre les différents transports publics vers les communes/villages limitrophes et les centres urbains et notamment amorcer les discussions avec le TEC pour l'instauration de nouveaux arrêts et nouvelles lignes.
- Améliorer le parking dans le centre et les lieux de services dans les villages.
- Entretien des chemins et sentiers de maillage entre les quartiers.
- Elargir et améliorer l'Allée du Cavalier.
- Améliorer la mobilité dans le village de Houtain-le-Val.

1.4 Le patrimoine et la propreté

Assurer la propreté et l'entretien des espaces publics constitue une priorité qui nécessite des moyens financiers et un investissement quotidien des services communaux. Nous souhaitons poursuivre ce travail en impliquant la population dans les campagnes de propreté.

Nous voulons :

- Favoriser l'entretien et la rénovation du patrimoine (70 bâtiments) en favorisant la performance énergétique des bâtiments en lien avec le Plan Pollec.
- Rénover le petit patrimoine populaire et historique de la commune.
- Mener une politique de prévention auprès de la population et encourager la collaboration citoyenne dans le cadre d'opérations de nettoyage.
- Promouvoir l'utilisation du système « Betterstreet » pour signaler les demandes d'interventions dans l'espace public via smartphones.
- Constituer des équipes volantes d'intervention et de propreté, en renfort ou en urgence, en fonction d'évènements/situations récurrentes ou ponctuelles.
- Renforcer la fréquence d'entretien des avaloirs.
- Se montrer exemplaires dans le respect de la performance énergétique des bâtiments communaux.

Axe 5 : Assurer la sécurité par la prévention, la répression et la sécurisation générale

5.1. La sécurité

La zone de police de Nivelles-Genappe dispose d'un effectif de 107 policiers. Parmi ceux-ci, 10 inspecteurs sont affectés exclusivement aux différents quartiers de l'antenne de Genappe. Tout ce personnel mène des actions sur le terrain pour diminuer les accidents de roulage, réduire la vitesse, mettre fin aux cambriolages ou encore pour lutter contre les usages et détentions de produits stupéfiants. Ces actions portent leurs fruits puisque plusieurs succès sont relevés dans les rapports d'activité annuels successifs. Dans le dernier de ceux-ci, la zone relevait d'ailleurs une baisse générale de la criminalité de 25% depuis 2013. Mais la sécurité ne peut être l'affaire de notre police locale seule. Elle travaille donc avec des partenaires institutionnels tels que la police fédérale, les douanes, les services d'inspection sociale... mais aussi avec des groupements de citoyens tels que les partenariats locaux de prévention (PLP). Notre ville en totalise actuellement 13, tous actifs grâce à l'implication des citoyens.

Nous voulons:

- Continuer à accorder les moyens financiers indispensables pour une police performante et au service du bien-être des citoyens.
- Equiper le centre-ville de caméras de surveillance.
- Maintenir et développer les Partenariat locaux de Prévention en impliquant les citoyens dans la cohésion sociale des quartiers et des villages.
- Poursuivre les actions de prévention en matière de roulage et de lutte contre les cambriolages.
- Organiser la diffusion de conseils de prévention contre les vols.
- Poursuivre la surveillance de jour des habitations laissées inoccupées par les citoyens en vacances ou en absence de longue durée (pour une hospitalisation, un séjour à l'étranger...).
- Lutter contre les incivilités et les infractions environnementales.
- Mettre en place des projets au sein des écoles pour éveiller à la vie en société (civisme) et fournir les bons réflexes aux enfants afin d'améliorer leur sécurité sur la route, voire celle de leurs parents.

- Sécuriser les abords d'école aux moments-clés de la journée en protégeant les traversées de piétons et en régulant le stationnement et la mobilité aux abords immédiats des écoles.
- Renforcer l'utilisation des radars préventifs fixes ou mobiles (le placement de 5 radars fixes est prévu en 2019).
- Réguler le stationnement dans les quartiers à forte mobilité afin de sécuriser le passage de tous les usagers, même les plus faibles, et d'assurer une rotation saine pour les commerces.
- Développer un service de « gardiens de la paix », notamment à proximité des écoles. Il s'agit d'une organisation importante que nous voulons mettre en place afin d'assurer une plus grande sécurité de proximité.

5.2. La sécurité routière

La sécurité routière constitue une préoccupation quotidienne et une priorité pour tous les habitants de la commune. De nombreux investissements ont été consentis afin d'améliorer la sécurité des usagers. Ce travail doit se poursuivre.

Nous voulons :

- Poursuivre la sécurisation de la traversée de nos villages en collaboration avec les riverains et le SPW.
- Investir dans des équipements de prévention (casse-vitesse, chicanes, radars préventifs,...) et de répression afin d'améliorer le comportement routier en faveur de la sécurité.
- Favoriser la sensibilisation de nos jeunes via des séances de formation, de prévention et proposer des stages de conduite.
- Poursuivre la sécurité aux abords des écoles.

Axe 6 : Développer le Plan Energie Climat

En signant la convention des maires, démarche européenne qui accompagne les autorités locales dans un engagement volontaire pour l'amélioration de l'efficacité énergétique du bâti et l'augmentation de l'usage des sources d'énergie renouvelable sur leur territoire afin de réduire leurs émissions de CO₂, la Ville de Genappe s'est engagée à réduire les émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) de 40 % d'ici l'horizon 2030 et à prendre des mesures pour renforcer sa capacité à s'adapter aux changements climatiques. Le défi énergétique constitue une préoccupation prioritaire qui a déjà fait l'objet de réflexions et d'actions lors de la précédente législature. Nous poursuivons dans le même sens tout en mettant l'accent sur l'effort énergétique visant les bâtiments communaux et para-communaux. Pour la population, nous poursuivrons la sensibilisation des familles et des ménages aux économies d'énergie.

Pour atteindre ses objectifs, la Ville développera son action sur les 3 grands principes :

- **Rôle d'exemplarité de la commune** : Genappe dispose de nombreux leviers d'action pour encourager des changements de comportement auprès des acteurs du territoire au travers de ses compétences de planification, de fournisseur de services à la population, de gestion de patrimoine, de son rôle de consommateur.
- **Travailler ensemble** : Seule, la ville ne pourra atteindre les objectifs de réduction. C'est pourquoi le plan prévoit de collaborer avec l'ensemble des acteurs du territoire (citoyens, entreprises, organisations, société civile, etc).
- **La politique climatique est dynamique** : Les connaissances sur le climat évoluent constamment. Ce plan climat ne doit dès lors pas être considéré comme un document fixe ou rigide. Au contraire, il sera amené à évoluer en fonction des circonstances, des résultats procurés par la mise en œuvre des actions. Il sera dès lors révisé régulièrement pour tenir compte de l'évolution du contexte.

La Ville entend poursuivre sa feuille de route au travers de thématiques structurelles suivantes.

6.1. Thématique rénovation logements – secteur résidentiel

La majorité des actions sont des mesures de sensibilisation, d'accompagnement, d'encouragement afin de réduire les consommations. Néanmoins, la ville mettra en place des incitants financiers aux travaux économiseurs d'énergie et organisera des groupements d'achats à vocation énergétique. Elle sera également en avant-plan dans la rénovation énergétique des logements sociaux et luttera contre la précarité énergétique. Cela se traduira dans les actions suivantes :

- Intégrer l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables dans les documents d'urbanisme.
- Favoriser le conseil en matière de rénovation, de bonnes pratiques par la rédaction de fiches techniques permettant au citoyen de se lancer dans des futurs travaux d'isolation afin d'atteindre les objectifs 2050, en outre un logement label A.
- Mener une approche collaborative très poussée avec les acteurs locaux (citoyens, associations, entreprises, écoles) afin de réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) sur le territoire.
- Être en avant plan dans la rénovation énergétique des logements sociaux et lutter contre la précarité énergétique.
- Augmenter le montant de la prime communale à l'isolation des logements.
- Maintenir un « guichet énergie » en lien avec le service urbanisme et le Conseiller en énergie.
- Organiser un « salon énergie », afin de sensibiliser la population aux défis énergétiques.
- Continuer à soutenir activement l'investissement des particuliers dans l'utilisation rationnelle de l'énergie et de l'énergie renouvelable.

6.2. Thématique bâtiments du tertiaire

En plus d'accompagner les écoles dans l'amélioration énergétique de leurs bâtiments, la ville encouragera les acteurs du tertiaire à réduire leurs consommations dans le secteur de l'éclairage. Cela se traduira par les actions suivantes :

- Soutenir la mise en œuvre de projets de bio-méthanisation destinés à la production de chaleur.
- En accord avec l'intercommunale ORES, procéder au remplacement de l'éclairage public par des lampes LED pour diminuer la consommation d'énergie.
- Poursuivre le rôle de sensibilisation et d'information vers le citoyen en matière d'utilisation rationnelle de l'énergie, vers le personnel enseignant pour l'apprentissage des éco gestes aux enfants, et vers le personnel communal qui se doit de montrer le bon exemple au citoyen.

6.3. Thématique mobilité

Les mesures visent à encourager le transfert modal, réduire le besoin de déplacement et décarbonater les consommations. La ville souhaite également investir dans une infrastructure permettant d'améliorer la mobilité électrique sur son territoire. Les actions suivantes seront développées :

- Favoriser l'éco mobilité, promouvoir le passage aux véhicules plus propres (CNG, Hybride, H2), préparer le territoire à la mobilité électrique (bornes de recharge) et aux nouveaux modes de mobilité (covoiturage, partage de véhicules, navettes gratuites).
- Développer un réseau proposant l'utilisation de véhicules et vélos électriques dans les villages.
- Poursuivre le verdissement de la flotte de véhicules communaux en privilégiant l'achat de véhicules électriques ou hybrides.

6.4. Thématique énergie renouvelable

La Ville entend développer des mesures pour soutenir le potentiel de production d'énergie renouvelable propre au territoire. L'octroi d'incitants pour la mise en place d'installations d'unités de production d'énergie renouvelable au niveau citoyen et l'accompagnement pour aider les exploitations agricoles à acquérir leur indépendance énergétique sont également à l'ordre du jour :

- Soutenir et promouvoir les projets liés au développement des énergies renouvelables dans le respect des règles d'un bon aménagement du territoire.
- Accompagner l'implantation d'éoliennes citoyennes dans le respect des contraintes paysagères et environnementales locales.
- Favoriser le débat citoyen et la concrétisation d'organisation d'animations liées à l'énergie renouvelable (semaine de l'énergie, conférence, projections de films, organisation de visites de projet témoin).

6.5. Thématique bâtiments communaux

La Ville continue son rôle d'exemplarité et multipliera ses efforts pour réduire les émissions de CO2 relatives aux activités de la commune, entre autres l'amélioration de l'efficacité de son éclairage public, la sensibilisation de son personnel aux économies d'énergie, l'installation d'unités de production d'énergie renouvelable sur les bâtiments communaux et la mise en place de contrats de performance énergétique et de mécanisme de tiers investisseurs pour la rénovation de ses bâtiments.

Nous souhaitons :

- Donner une priorité au Plan Energie Climat de la Ville (PAEDC) comme une réponse territoriale à des enjeux planétaires. Il représente la volonté d'une génération responsable et résolue à trouver des solutions pour limiter les besoins énergétiques de demain.
- Réaliser un plan en matière d'économies d'énergie au niveau des bâtiments et logements communaux :
 - ✓ Poursuivre et actualiser le cadastre énergétique des bâtiments.
 - ✓ Poursuivre et actualiser la comptabilité énergétique des bâtiments.
 - ✓ Implanter les télémesures dans les bâtiments.
 - ✓ Rechercher des subsides pour les investissements liés aux économies d'énergie (UREBA).
 - ✓ Identifier les investissements nécessaires en matière de performance énergétique des bâtiments pour développer une économie d'énergie et des réductions des charges communales.

En conclusion, la Ville s'engage à mettre en œuvre des actions permettant de renforcer la résilience du territoire au changement climatique. Elle entend jouer le rôle d'exemplarité dans le développement de la feuille de route du PAEDC. Il s'agit de mettre en place des actions non pas seulement au niveau de notre patrimoine mais également sur l'ensemble du territoire géographique de la commune tout en restant attentif au respect du cadre de vie de nos citoyens. Cela se traduira également par la coordination et la réalisation d'une campagne de sensibilisation plus ciblée sur les matières suivantes :

- Réchauffement climatique.
- Évolution du coût des énergies.
- Enjeux de la transition énergétique.
- Rentabilité des investissements d'économie d'énergie et d'énergie renouvelable.
- Renforcement des primes communales.

Pour rappel, en signant la convention des maires, la Ville s'est engagée à :

- Réduire la dépendance du territoire à la consommation d'énergie fossile.
- Augmenter la production d'énergie renouvelable.
- Réduire la quote-part d'émission CO₂ pour les secteurs des transports et du logement.

Par ailleurs, nous soutenons d'ores et déjà le projet de future loi sur le climat et nous nous engageons à la mettre en œuvre dans la limite de nos possibilités et des subventions qui nous seront accordées.

Axe 7 : Poursuivre la politique de l'information et de la communication

Information – Participation

Pour participer à la vie communale, le citoyen doit être informé. Outre la publicité obligatoire, la Ville a mis en place différents outils d'information et de communication dont nous souhaitons poursuivre le déploiement.

Nous voulons continuer à favoriser le rapprochement entre la Ville et les citoyens, optimiser l'information par l'utilisation de nos outils et encourager la participation citoyenne par une information claire et régulière.

Nos projets :

1) Poursuivre la diffusion de l'information via le Journal « Genappe » et notamment présenter :

- Les services offerts à la population par la Ville, la Police locale et le CPAS.
- Les projets développés au sein de l'administration sous l'impulsion du Collège.
- Les principales décisions du Conseil communal.
- Des campagnes de sensibilisation.
- Les pages du Centre culturel.
- Des activités mises en place par le monde associatif.
- Un agenda ...

2) Maintenir la diffusion du guide Genappe utile et pratique

Promouvoir la réédition régulière de cet ouvrage dans lequel les citoyens et les partenaires de la Ville peuvent trouver une mine d'information sur les services offerts et commerces locaux.

3) Développer des outils de communication électronique

Utiliser le site Internet et la page Facebook de la ville pour diffuser de l'information vers les citoyens. Relayer l'information des associations locales.

Utiliser le guichet e-service pour permettre la transmission de documents et l'instruction de demandes en ligne.

Utiliser le panneau électronique d'information situé rue de la Station pour diffuser de l'information sur les événements organisés dans la commune.

- 4) Favoriser les rencontres citoyennes et/ou de quartier pour se concerter avec les habitants sur des nouveaux projets en matière : de sécurité routière, d'aménagement de l'espace public...
- 5) Éditer et/ou favoriser la diffusion de brochures d'information (ex. : guide service d'accueil et temps libre...
- 6) Organiser des événements sur des thématiques particulières
- 7) Favoriser les rencontres avec la presse pour assurer la diffusion d'information dans les quotidiens, régionaux et/ou locaux.
- 8) Maintenir un service au public de qualité, par un accueil pendant de larges plages horaires en journée, y compris le mercredi après-midi au service Population. Maintenir l'accessibilité de certains services et des échevins le jeudi soir.
- 9) S'inscrire dans la transition numérique et se doter d'outils informatiques qui facilitent la communication entre la Ville et les citoyens tout en maintenant une homogénéité dans nos outils informatiques dans le but de tendre et d'évoluer vers une « Smart City ».

CONCLUSION

Madame et Monsieur les Conseillers,

La déclaration de politique générale que nous vous proposons reprend prioritairement le programme de la liste MR-CdH qui a été largement plébiscitée par l'électeur le 14 octobre dernier.

Elle entend assurer à la fois une continuité dans les projets déjà initiés et un tournant via de nouveaux projets qui doivent amener la Ville de Genappe vers une transition qui touchera tous les secteurs.

Les lignes de force de cette déclaration contribueront à donner à notre population toujours plus d'engagement, de participation, mais aussi de qualité et de stabilité dans les services offerts à la population.

Réalistes, nous tenons à ce que ce programme tienne compte avant tout de l'impact financier de ces engagements.

Notre prochaine étape est bien sûr la rédaction d'un plan stratégique transversal, c'est-à-dire la déclinaison de cette déclaration de politique générale en objectifs et en actions concrètes et planifiées. Nous devons, dans notre futur plan stratégique transversal, veiller à la faisabilité de ces projets et à leur impact sur notre gestion financière.

Nous vous invitons tous à collaborer à la réalisation de ses objectifs.